Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212902241-20260505-DCM_2026_23-DE

POULDERGAT
POULDREGAD

Commune de Pouldergat
Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

Extrait du registre
des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi cinq mai, à dix-huit heures, le Conseil municipal de Pouldergat s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri SAVINA, Maire.

Etaient présents :

M. Henri SAVINA, Mme Jeannine LOZAC'HMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme Marie-Pierre COSQUER, M. Anthony GONIDEC, M. Martial LIETOT-URVOIS, Mme Catherine LAMOUR, Mme Karine ALIOUANE, Mme Mélanie BERGEN, M. Adrien KERVAREC, Mme Elodie REMY, M. Tristan LE BARS

Absents ou excusés : M. Philippe CORNEC (jusqu'à 18h30), M. Philippe MARLE, Mme Isabelle FIACRE

Pouvoirs : M. Philippe CORNEC donne pouvoir à M. Henri SAVINA jusqu'à son arrivée

Secrétaire de séance : Mme Catherine LAMOUR

Date de la convocation : 30 avril 2026

DCM 2026-23 : Création des commissions et des comités consultatifs municipaux

Rapporteur : Maire

Afin de préparer et travailler en profondeur les sujets soumis à l'approbation du conseil municipal, Monsieur le Maire propose la création d'instances spécifiques.

Il rappelle le souhait de l'équipe municipale de conforter la participation citoyenne, notamment en favorisant l'ouverture des commissions municipales aux habitants.

Aussi, soumet-il au conseil municipal le projet suivant de création des commissions et comités consultatifs :

Objet	Commission ou Comité consultatif	Nombre de membres élus	Nombre de membres non élus
Finances	Commission	5	aucun
Travaux et aménagement	Commission	8	aucun
Vie associative	Commission	5	aucun
Affaires sociales et scolaires	Comité consultatif	6	6 maximum
Culture et patrimoine	Comité consultatif	5	5 maximum
Ti Flap	Comité consultatif	5	5 maximum
Communication	Comité consultatif	6	6 maximum

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212902241-20260505-DCM_2026_23-DE

Vu l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal peut librement former ses instances consultatives sous forme, notamment de commissions municipales ou de comités consultatifs, dont il doit fixer l'objet et la composition,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

entendu l'exposé du rapporteur,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création et la composition des commissions et comités consultatifs de la commune comme présentées ci-dessus

A Pouldergat, le 5 mai 2026,
Pour extrait conforme,

Henri SAVINA,
Maire

Catherine LAMOUR
Secrétaire de séance

Mairie de POULDERGAT (Finistère)